

**CERTIFICAT ADMINISTRATIF**

**Erreur matérielle. Délibération n°D-2023-104 : POLITIQUE ECONOMIQUE  
Cession lot n°2. Zone d'activités de La Brane à Ger**

Le conseil communautaire du 14 décembre 2023 a décidé d'approuver la cession du lot n°2 à hauteur de 25 € HT / m<sup>2</sup>, soit 54 500 € HT, pour une superficie de 2 180 m<sup>2</sup> et d'autoriser le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement du Président, le 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la politique économique du Nord Est Béarn représentant le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La délibération n°D-2023-104, déposée en Préfecture le 20 décembre 2023, comporte une erreur matérielle concernant le numéro de la parcelle.

La délibération doit donc mentionner la référence parcellaire F 836 au lieu de F 386, tel que c'est écrit dans la délibération.

Le présent certificat est établi pour faire valoir ce que de droit.

Il sera annexé à la délibération n°D-2023-104 : POLITIQUE ECONOMIQUE. Cession lot n°2. Zone d'activités de La Brane à Ger.

Fait à Morlaàs, le 15 janvier 2024,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme  
Le Président,

**Thierry CARRERE**

